



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0173-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 décembre 2022**

Délibération n° 36

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
lundi 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
21/12/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 22H20

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Rocher Corneille - Requalification et mise en valeur - Aménagement du site : demande de subvention
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay souhaite engager un projet ambitieux de requalification du Rocher Corneille pour améliorer l'accès, repenser les espaces d'interprétation et mettre en valeur l'ensemble.

Figure de proue du territoire, le site de la statue Notre Dame de France (statue et socle inscrits MH depuis 1997) est emblématique du territoire avec l'ensemble Cathédrale et le rocher Saint-Michel situé sur la commune d'Aiguilhe. La statue a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2012.

Si l'aspect culturel et religieux des lieux est très important, le site (m) qui offre une vue exceptionnelle à 360° sur la ville et les paysages Devès, du Mézenc, gorges de la Loire, forteresse de Polignac... Il belvédères majeurs de l'agglomération dans le dossier d'axe du contournement RN 88 du Puy-en-Velay et figure dans le premier volet des orientations de qualité paysagère du plan de paysage approuvé au printemps 2022 qui vise à révéler le système de points vue / points de mire comme une expérience paysagère exceptionnelle du bassin du Puy-Polignac.

À l'image de la statue, le parcours et les espaces extérieurs nécessitent des travaux de réhabilitation. L'objectif est de redonner au site l'ensemble de son potentiel sur les aspects patrimoniaux et paysagers tout en assurant la sécurité des cheminements et l'accessibilité. Pour ce faire, la Ville a recours à une équipe de maîtrise d'œuvre spécifique associant notamment un architecte du patrimoine et un architecte paysagiste.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la mise en valeur du patrimoine de la Ville et fait partie du plan d'actions issu du programme « Action Coeur de Ville » validé en 2021.

Le réaménagement et la requalification globale du site portent sur :

- les accès,
- les cheminements,
- la reprise des terrasses,
- les abords, les équipements en lien avec la sécurité, le mobilier et la propreté du site,
- les équipements d'interprétation,
- l'éclairage / mise en scène,
- la boutique.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 2 386 323,50 € hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel se décompose en deux volets, l'intervention de l'État au titre du 1 % paysage se concentre sur les aspects paysagers.

Partie 1 : Aménagements en lien avec le paysage (porte, montée, bosquet, plateforme haute, terrasse nord)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	1 689 511,62 €	ETAT 1 %	750 000,00 €	39,8 %
Maîtrise d'oeuvre	192 604,32 €	Région Auvergne Rhône Alpes	605 665,00 €	32,2 %
		CD Haute-Loire	150 000,00 €	8,0 %
		Ville Le Puy en Velay	376 450,94 €	20,0 %
TOTAL	1 882 115,94 €	TOTAL	1 882 115,94 €	100,00 %

Partie 2 : bâtiment ombrière et boutique

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	452 610,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	244 335,00 €	48,5 %
Maîtrise d'oeuvre	51 597,54 €	CD Haute-Loire	150 000,00 €	29,7 %
		Ville Le Puy en Velay	109 872,54 €	21,79 %
TOTAL	504 207,54 €	TOTAL	504 207,54 €	100,00 %

Ainsi, le plan de financement global (partie 1 + partie 2) s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	2 142 121,62 €	ETAT 1 %	750 000,00 €	31,40 %
Maîtrise d'oeuvre	244 201,86 €	Région Auvergne Rhône Alpes	850 000,00 €	35,60 %
		CD Haute-Loire	300 000,00 €	12,60 %
		Ville Le Puy-en-Velay	486 323,48 €	20,38 %
TOTAL	2 386 323,48 €	TOTAL	2 386 323,48 €	100,00 %

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 477 264,70 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 963 588,18 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 06/12/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les travaux de requalification et d'aménagement du site du Rocher Corneille,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

Abstention : 1

Jean-Williams SEMERARO

Signé le 19 décembre 2022,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 19
décembre 2022